

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 38

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

croix et, se retournant vers sa mère, lui dit :
— Tiens, le père en a maintenant des couronnes.

GEORGES DE LYS.

Un huissier qui prend le chemin de l'école.

Nous lisons ce qui suit dans le *Journal des Tribunaux* de 1854 :

« Un huissier devant aller de son domicile jusque chez la personne à qui il devait faire une notification au moyen d'une course de demi-heure, a eu un scrupule tiré de ce que la ligne droite le faisait passer sur un cercle voisin. Il lui semblait qu'il était en office pendant tout son voyage et qu'il ne pouvait pas fonctionner hors de son cercle ; en conséquence de tout quoi il faisait un détour de près de trois lieues pour ne pas quitter son territoire officiel.

» Il y a eu plainte, parce que ce détour augmentait d'une manière sensible le chiffre de l'émolument. Le tribunal cantonal n'a pas admis le système de l'huissier, et il a décidé qu'il serait répondu que nulle part, dans les dispositions de la loi, il n'est dit que le fonctionnaire public ne pouvait pas se transporter au travers d'un territoire qui ne fait pas partie de la circonscription dans laquelle il exerce ses fonctions ; qu'en particulier les dispositions sur le tarif ne prévoient rien de pareil et que les distances sont toujours calculées d'un endroit à l'autre du canton, par le chemin le plus court, à moins qu'il ne soit momentanément impraticable. »

Plaict général de 1368. — *Police du marché de Lausanne.* — Si quelque boucher ou quelque marchand achète un bœuf ou un autre animal, un Citoyen ou un Résident à Lausanne le peut avoir pour le même prix. Et ce Citoyen ou Résident est obligé de donner à celui qui l'aura acheté quatre deniers à raison de gain, Si le Citoyen ou ce Résident veut l'avoir pour la Dépense de sa maison.

Item, quand une Boulangère achète du froment ou de l'autre bled, un Citoyen ou un Résident à Lausanne, peut l'avoir pour le même prix, Et tant qu'un Citoyen ou un Résident a la main sur un sac de bled, une Boulangère ni même une autre ne doit pas le marchander, Et de même quand un Citoyen ou un Résident marchande quelque marchandise, un autre ne doit pas la marchander Jusqu'à ce que le Citoyen ou le Résident se soit retiré de la place.

Flore coloriée de poche.

A l'usage du touriste, par H. CORREVEY, directeur du Jardin alpin d'acclimatation, à Genève.

La légion de nos touristes devient d'année en année plus nombreuse. Tout individu doué d'une bonne santé, de bonnes jambes et de bons pou-

mons, est pris, dès les premiers beaux jours du printemps, du désir irrésistible de voir de près et de gravir ces belles chaînes des Alpes, ces sommités rayonnantes de lumière et de teintes variées, qui nous sourient au loin, et semblent solliciter notre visite.

On sait en effet que les courses de montagnes faites avec intelligence, avec des yeux qui savent voir et apprécier les beautés de cette grande nature, tour à tour douce et sévère, laissent des souvenirs inoubliables. Que de choses intéressantes dans ces hautes régions, pour celui qui ne grimpe pas seulement pour grimper, mais pour observer et pour jouir.

Et les milliers de petites fleurs qui émaillent les verts pâturages, qui se penchent gracieusement au bord des sentiers, comme pour vous saluer au passage, ne sont-elles pas un des éléments les plus gracieux, les plus riants des agréments que procurent ces excursions ?

Mais combien de touristes et de promeneurs sont encore peu familiarisés avec tant de charmantes fleurs de la montagne ou de la plaine, qui reviennent sans cesse sur leurs pas ; combien les regardent avec plaisir, admirant leur structure, la délicatesse de leur corolle, la grâce et la finesse des couleurs dont elles sont si coquettement parées, mais regrettent vivement de ne pouvoir en désigner l'espèce, ou tout simplement le nom ! Aussi est-ce à leur intention que notre compatriote, M. H. CORREVEY, le savant directeur du Jardin alpin d'acclimatation, à Genève, a publié chez Paul Klincksieck, libraire-éditeur, à Paris, sa *Flore coloriée de poche*.

Cet intéressant et recommandable ouvrage ne s'adresse donc pas aux botanistes, mais au grand public, aux alpinistes et grimpeurs qui n'ont pas étudié la science des plantes. L'auteur en supprime toutes les descriptions et les termes scientifiques jugés inutiles pour eux. Il a simplement mis sous leurs yeux les espèces les plus caractéristiques qu'on rencontre dans nos montagnes, par 144 planches représentant 180 plantes colorières avec une fidélité telle qu'au premier coup d'œil on reconnaît celles qu'on a rencontrées maintes fois sur ses pas.

La *Flore* de M. CORREVEY contient en outre la description de 480 espèces en plus des 180 qui sont figurées et dont le nombre ne pouvait être augmenté vu le cadre restreint du volume.

Le texte se trouve généralement placé en regard des planches, et la description de chaque espèce représentée est suivie de celle plus ou moins complète des espèces voisines.

Il n'est donc pas nécessaire de posséder des connaissances spéciales pour se

servir de cette utile publication, les termes qui y sont employés pouvant être compris de la grande majorité des touristes.

Croyez-moi, lecteurs, procurez-vous la *Flore coloriée de poche*, laissez-la sur votre table, à portée de votre main ; jetez-y un coup d'œil de temps en temps et vous y retrouverez nombre de plantes qui vous rappelleront vos excursions. Ainsi vous fixerez graduellement et sans peine dans votre mémoire, la forme, la couleur et le nom de ces charmantes fleurs que vous retrouverez avec infiniment plus de plaisir dans vos courses prochaines.

Le XIX^e Siècle attire ainsi l'attention des consommateurs d'eaux gazeuses sur les dangers que présente le siphon :

« Pendant que du siphon ardemment pressé jaillit la fraîcheur de vos limonades, de vos vermouthes, de vos grenadines au kirsh, gardez qu'une inopportune explosion vous arrache un œil, vous balafre une joue ou vous casse un bras, et pour vous garer de pareils accidents tarissez, tarissez jusqu'à la lie le siphon d'ailleurs vite épuisé. Car la majeure quantité des accidents proviennent de l'imprudence d'avoir laissé les récipients mi-pleins ; les gaz alors s'accumulent dans la partie vidée, et l'innocent siphon se transforme en une bombe meurtrière.

Les ouvriers de la partie savent bien cela, eux qui avant de charger les siphons, enferment ceux-ci dans des cages métalliques afin de n'en pas recevoir les éclats par la figure. Mais le public qui manie ensuite ces engins a le tort de les croire toujours et quand même inoffensifs. Il ne faut pas, bien entendu, s'exagérer le danger, et traiter le simple siphon avec le respect dû à une cartouche de dynamite ; je veux dire seulement qu'il faut éviter de le bousculer avec mépris et de l'oublier à ce cruel soleil de septembre quand il est à moitié vide.

Madame M ... est une mauvaise langue. Comme on lui en faisait le reproche elle répondit :

— Oui, j'en conviens, je dis beaucoup de mal de mes amies ; mais tout le monde sait bien que je n'en pense pas un mot.

SOUSCRIPTION

du « Conteur Vaudois » en faveur du Monument Ruchonnet.

Liste précédente . . . Fr. 47 —
M. H. WASSER, instituteur, à
Riga (Russie) » 10 —

Total Fr. 57 —

L. MONNET.

LAUSANNE — IMPRIMERIE GUILLOU-D-HOWARD.